



Syndicat National
de la
Sécurité Publique
S.N.S.P

www.snsf-france.fr

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le SNSP opposé au contrôle des pass-sanitaires par les agents des Forces de l'Ordre !

Le SNSP s'oppose clairement et sans ambiguïté au contrôle des pass-sanitaires par les agents des Forces de l'ordre, sans pour cela prendre position sur l'obligation de présenter un certificat de vaccination ou d'apporter la preuve d'un test négatif de moins de 48 heures (RT-PCR ou antigénique).

Alors que le plan vigipirate est depuis le mois de mars porté au niveau « sécurité renforcée risque attentat » sur l'ensemble du territoire national, que des dizaines de quartiers s'embrasent chaque jour, que de nombreux collègues se font insulter, agresser et font l'objet pour certains de tentatives de meurtres comme récemment à Bonneuil-sur-Marne, les agents ont d'autres priorités que de s'immiscer dans la vie privée des citoyens français en contrôlant leurs données médicales.

Depuis plusieurs années maintenant, un fossé s'est creusé entre la population et les agents des Forces de l'ordre. Alors qu'il est devenu prioritaire de retisser un lien social police-population, envoyer les agents dans des ERP contrôler les pass-sanitaires continuera sans aucun doute à élargir ce fossé et à entretenir la fracture actuelle.

En ce qui concerne les policiers municipaux, dont le cœur de métier est par nature la proximité avec la population et la prévention, il est inconcevable et serait contre-productif d'attribuer aux agents ce genre de missions ! Cela serait légitimement incompris par nos concitoyens !

Le SNSP demande aux élus, aux responsables de services de police et de gendarmerie de faire preuve d'intelligence et de cohérence et le cas échéant, aux agents engagés sur ces missions secondaires de faire preuve de discernement.

Le bureau national